



**BULLETIN D'ADHESION CALLIGRAPHIE
2022/2023**

NOM : _____

PRENOM : _____

ADRESSE : _____

TEL. : _____

E.MAIL : _____

Membre de l'Association _____ adhérente au Roi de l'Oiseau, s'engage :

- 1- A verser annuellement une somme de 5 € au titre de l'adhésion à l'association. Ce montant pourra être actualisé chaque année lors de l'Assemblée Générale.
- 2- A s'acquitter du montant des cours
- 3- A restituer le savoir faire acquis pendant la durée des fêtes, La Pousinade prenant à sa charge la moitié des frais de formation.

| | |
|------------------------|--|
| ADHESION | 5 € (si déjà adhérent 2022, préciser atelier concerné) |
| 8 COURS + consommables | 45 € |
| TOTAL | 50 € |

Merci de n'adresser qu'un seul chèque (libellé au nom de « Association La Pousinade » pour adhésion & cours et de l'adresser ou le déposer UNIQUEMENT à :
La Pousinade – 29, rue Raphaël – 43000 Le Puy en Velay